

DELIBERATION
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 31 août 2020

Date de la convocation

24/08/2020

Date d'affichage

.../09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un août à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/08/78

Objet de la délibération

Dénomination de la salle de réunion communale située 1, Passage Paul RABOT à AVENSAN

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Mme Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absent excusé : M. Bernard DELEPINE

Absents :

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PUIGCERVER

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.
Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales – Alinéa 1^{er} rappelant que seul le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune et détient ainsi le pouvoir de dénomination d'une salle communale ;

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales excluant la possibilité de déléguer au maire le pouvoir de dénommer discrétionnairement une salle communale,

Considérant qu'il convient de nommer la nouvelle salle de réunions de la Commune située au 1 Passage Paul RABOT,

Considérant les arguments suivants en faveur de la personne de Francine PICAUT : ancienne élue de la commune aujourd'hui décédée, ayant successivement occupé les postes d'adjointe au Maire et de premier adjointe, personnage au parcours emblématique pour notre commune, passionnée par la vie publique et très impliquée dans les commissions municipales et dans la vie associative ;

Considérant l'accord de sa famille donné en date du 29 août dernier, condition nécessaire à la permission d'utilisation du nom de Francine PICAUT pour identifier cette salle municipale,

DECIDE

- De dénommer la nouvelle salle communale de réunion située 1, Passage Paul RABOT, **salle Francine PICAUT**.
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents en découlant

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 31 août 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,



P. BAUDIN

